



VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE


RAPPORT D'ACTIVITE 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

PARCS BORDS DE MARNE ET LAMARQUE

Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023



Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
AVANT-PROPOS.....	5
PREAMBULE.....	6
1. PRESENTATION GÉNÉRALE.....	7
1.1. PRÉSENTATION.....	8
1.2. NOS METIERS.....	10
1.3. NOTRE RAISON D'ETRE.....	13
1.4. NOS ENGAGEMENTS RSE.....	15
1.5. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO.....	17
1.6. LES BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES.....	20
1.7. INFLATION, CRISE ENERGETIQUE.....	21
2. LE CONTRAT.....	22
2.1. FICHE D'IDENTITE.....	23
3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION.....	25
3.1. PARC BORDS DE MARNE.....	26
3.2. PARC LAMARQUE.....	28
3.3. PLACE MONTGOMERY.....	29
3.4. FAITS MARQUANTS 2022.....	30
3.5. VANDALISME.....	31
4. MAINTENANCE ET TRAVAUX.....	32
4.1. MAINTENANCE.....	33
4.2. TRAVAUX.....	35
4.3. VEILLE DE LA STRUCTURE.....	36
5. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION.....	37
5.1. L'ORGANISATION LOCALE.....	38
5.2. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE.....	40
5.3. SERVICE RELATION CLIENTS.....	41
5.4. CONTROLES QUALITÉ.....	44
5.5. LES SERVICES.....	45

6.	ANALYSES	48
6.1.	BORDS DE MARNE.....	49
6.2.	PARC LAMARQUE.....	54
7.	PERSPECTIVES 2023.....	59
8.	BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE..	61
8.1.	COMPTE DE RESULTAT PARC BORDS DE MARNE	62
8.2.	PATRIMOINE PARC BORDS DE MARNE	63
8.3.	COMPTE DE RESULTAT PARC LAMARQUE.....	64
8.4.	PATRIMOINE PARC LAMARQUE.....	65
9.	ANNEXES.....	66
9.1.	NOTE FINANCIERE	67
9.2.	ATTESTATIONS D'ASSURANCE	75
9.3.	ANNEXES PARC BORDS DE MARNE	77
9.4.	ANNEXES PARC LAMARQUE.....	86

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.



PREAMBULE

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Groupe Français leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et de la mobilité en ville et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la ville De Neuilly Plaisance et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement. Cela se traduit notamment par le renouvellement de l'éclairage des parcs avec des appareils LED moins énergivores et la mise en place de services digitalisés avec l'application Indigo NEO.

Nous améliorons également le confort des clients avec par exemple le renouvellement de la peinture du niveau 1.

Dans les prochains mois, nous allons procéder également à la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Face à l'évolution des attentes des nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre groupe s'est interrogé pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. c'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être :



PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

2 600
parkings dans
le monde

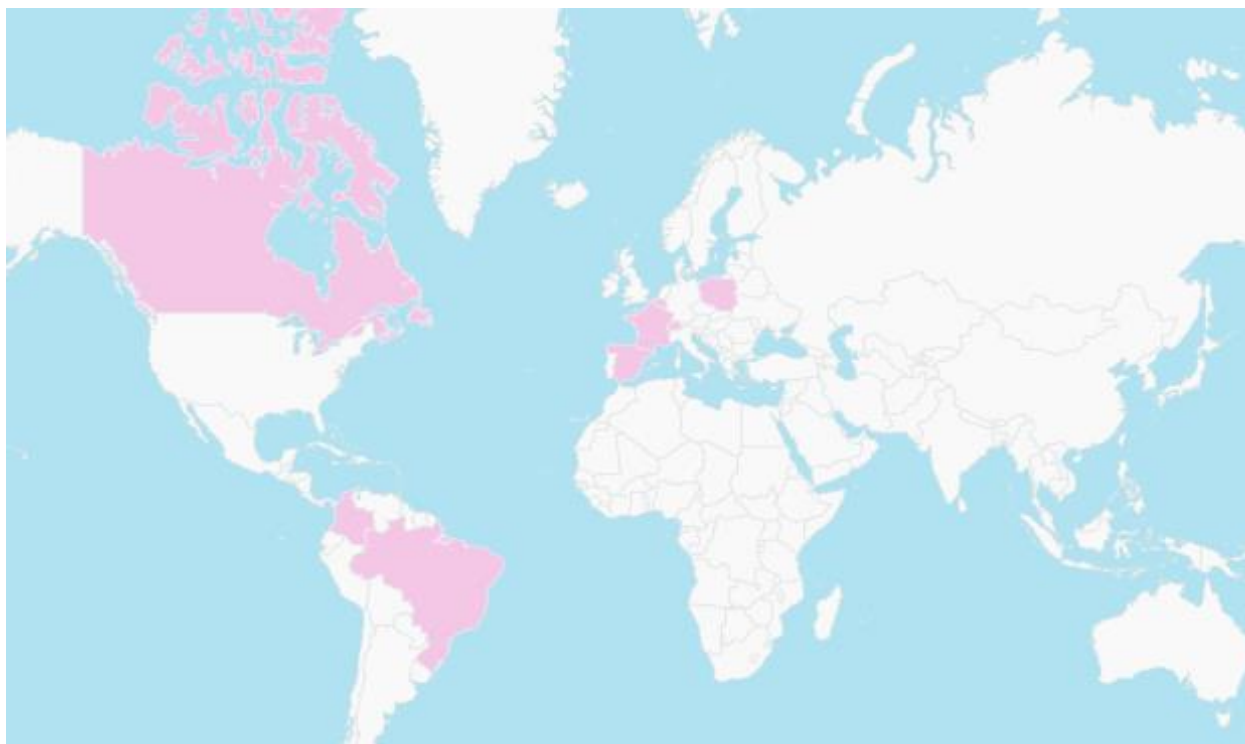
+500
villes

1,4M
de places de
stationnement gérées

2 140 km
de voirie urbaine
gérée

9
pays

9 000
collaborateurs



VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

1.1.1. ORGANISATION FRANCE

Indigo propose des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses clients amont : collectivités territoriales, sites culturels, de loisirs ou touristiques, hôpitaux, centres commerciaux, aéroports et gares. Le groupe met un point d'honneur à proposer des lieux accueillants, propres et sécurisés sur l'ensemble de son réseau.

Véritable laboratoire d'innovations, Indigo en France pense, développe et exporte un éventail de solutions qui contribuent à fluidifier la circulation urbaine et améliorer la mobilité individuelle.

En plus de proposer une offre de stationnement simplifiée et personnalisée, Indigo enrichit l'expérience du stationnement en repensant le parcours client. Accompagné dans toutes les étapes de mobilité, l'utilisateur profite mieux de sa ville, de sa destination.

C'est en France qu'ont été développés une grande partie de nos dispositifs pilotes – outils d'exploitation, offres tarifaires, outils de gestion – qui dessinent le parking de demain. Ces innovations font du parking du futur, plus qu'un lieu de stationnement mais des lieux d'échanges et d'informations, connectés à leurs environnements et reliés à la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur la dépenalisation du stationnement, de nombreuses collectivités ont confié à la société Streeeto, filiale à 100% du groupe Indigo, de réaliser des missions de contrôle du stationnement payant, de collecte des forfaits post-stationnement et de gestion des contestations.

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE

Président



Sébastien FRAISSE

Directeur Général



Vincent Miller

Directeur Général France



Alexandre FERRERO

Directeur Régional Nord Est

Alexandre FERRERO, Directeur Régional de la région Nord Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Neuilly Plaisance.

1.2. NOS METIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



STATIONNEMENT EN OUVRAGE ET SERVICES ASSOCIES ET STATIONNEMENT VOIRIE



Nous opérons sous toutes les formes contractuelles et pour une grande diversité de clients publics et privés : centres-villes, gares et aéroports, hôpitaux, centre commerciaux, universités, bureaux, espaces de loisirs et événementiels... Nous réalisons de nouveaux projets, du financement à la conception jusqu'à la construction et l'exploitation de

parkings en superstructure et souterrains. Nous disposons également de toute l'ingénierie pour faire évoluer les parcs de stationnement : analyse des besoins, conception, rénovation et suivi des travaux. Nous prenons en charge la mise en services des parkings, leur exploitation et leur entretien.

Chez Indigo, nous mettons un point d'honneur à offrir à nos usagers une expérience de qualité basée sur nos piliers fondamentaux : accueil, maintenance, propreté et sécurité, tout en développant des services pour faciliter leur quotidien.

Plus qu'un lieu de stationnement, le parking Indigo est imaginé comme un pôle de services : services aux véhicules, aux utilisateurs, à la mobilité et même aux quartiers pour rendre l'expérience client toujours plus satisfaisante



Pour le stationnement en voirie, nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers.

En matière d'exploitation, nous proposons des équipements dernière génération pour la voirie avec des modes de paiement digitalisés pour une expérience usager plus fluide.

MOBILITES ET RECHARGE ELECTRIQUE



Pour fluidifier les déplacements et contribuer à une ville plus apaisée, INDIGO fait de la mobilité douce un axe de développement et d'accompagnement de ses clients, notamment, en favorisant la pratique du vélo et en déployant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses lieux de stationnement. INDIGO imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde : déploiement d'espaces de stationnement sécurisés et services pour les vélos « Cyclopark », partenariat avec Bouygues Energies & Services et Electra pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, mise en place de flotte de vélos pour les entreprises et solutions de vélos partagés privatives avec bornes de recharge et de sécurisation... En complément,

INDIGO est actionnaire de l'opérateur de mobilité partagée Smovengo, en charge des Vélib' de la Métropole du Grand Paris.

DES SERVICES AUX CITADINS POUR UNE VILLE PLUS INTELLIGENTE ET PLUS DURABLE

La Logistique urbaine est une thématique importante et croissante dans la mobilité des villes, générant un impact significatif sur la circulation, le bruit et la pollution. Pour répondre à ces enjeux, INDIGO mène une stratégie de développement de services et d'Espaces de Logistique Urbains (ELU) au sein de ses parkings, dont leur situation en hypercentres est un réel atout pour développer de nouveaux usages pour les collectivités, entreprises et particuliers.

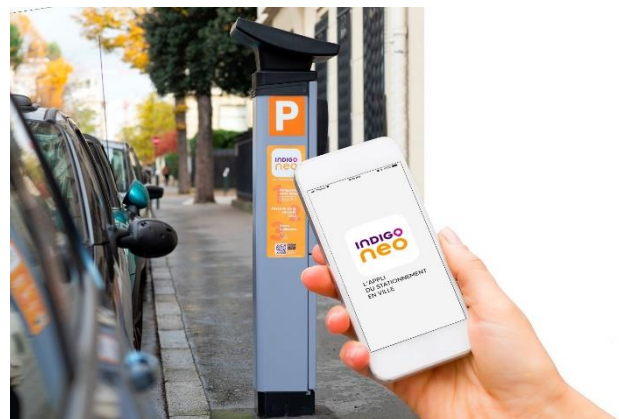
L'objectif est de contribuer à la fluidification des déplacements urbains, de limiter la pollution et d'avoir un impact positif sur l'activité économique de la ville. Ainsi, INDIGO adapte ses espaces et noue des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la logistique urbaine. Réception de colis, zone de stockage ou de livraison, points de recharges électriques et espaces de stationnement dédiés font partie des illustrations concrètes de cette vision.

Cette démarche s'inscrit dans la concrétisation de la vision du Parking du futur développée par INDIGO et Dominique Perrault Architecture : un espace durable, ouvert et interconnecté avec son environnement.



DIGITAL ET EXPERIENCE CLIENT

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe INDIGO inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers, dans nos parkings comme en voirie.



VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023



Plus concrètement, avec Indigo Neo, la première application et le premier site internet du stationnement en ville, les utilisateurs peuvent gérer toutes leurs étapes en voirie et dans les parkings grâce à un parcours simple et sans couture. L'application propose un accès « mains libres » dans les parcs de stationnement INDIGO grâce à la technologie de lecture de plaque, de réserver son stationnement, de stationner à la demande ou encore de souscrire et gérer ses abonnements. En voirie, Indigo Neo offre la possibilité de payer et renouveler son stationnement de façon dématérialisée, sans prise de ticket aux horodateurs et de réaliser ses démarches de souscriptions. Elle s'adresse aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents et professionnels, en proposant tous les tarifs disponibles dans chaque ville. Cette solution utilisant le digital au service de la ville intelligente, permet aux usagers d'accéder, avec une seule et même application, à tous les parkings et toutes les voiries connectés à Indigo Neo en Europe, mais aussi, d'optimiser leurs temps de trajets, la distance réalisée et les coûts de leur stationnement. Pour les collectivités, il participe à la diminution de la pollution, la fluidification de la circulation et le désengorgement des zones urbaines.

** pour « Mobility as a Service » la mobilité multimodale en tant que service.*

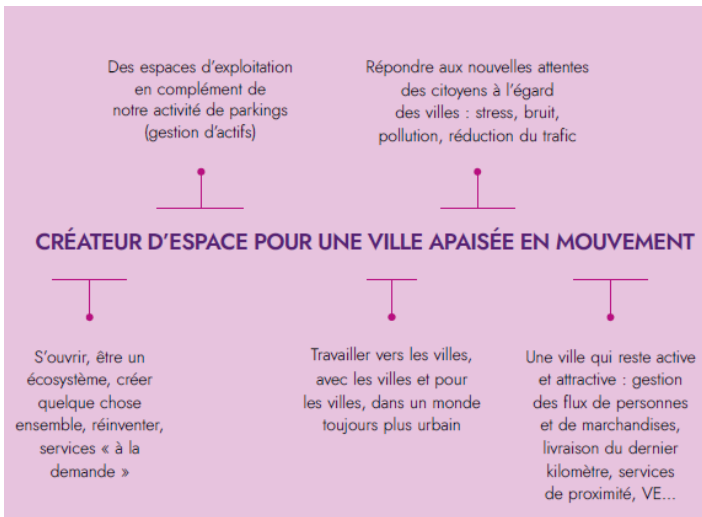
Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE
Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

1.3. NOTRE RAISON D'ETRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure. Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous

ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.

Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.

Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution, du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accroissent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.





De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine.

Situés en coeur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre.

Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

1.4. NOS ENGAGEMENTS RSE

1.4.1. ADHESION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS-UNIES

Le Pacte Mondial ou « Global Compact » est une initiative des Nations Unies qui vise à inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s’engageant à intégrer et à promouvoir 10 grands principes répartis sur les quatre thématiques suivantes : droits de l’Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Constatant que les principes du Pacte Mondial constituaient de longue date des valeurs fortes en son sein, Indigo Group a décidé d’officialiser son engagement à long terme envers le développement durable en adhérant au Pacte mondial de l’ONU en juin 2022.

1.4.2. GO FOR CLIMATE, NOTRE PLAN CLIMANT D’ENTREPRISE

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l’environnement et présenter son plan d’entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s’engage fortement pour l’environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone. Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe : Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage...)

Sur nos émissions énergétiques passant par l’achat d’électricité, le plus gros poste étant l’éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l’on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs etc...



1.4.3. LA FONDATION INDIGO

Le Groupe est un mécène engagé depuis de nombreuses années et soutient des actions au service de l'intérêt général au cœur de ses territoires. Associations, sites culturels, structures sportives, événements... le Groupe propose son soutien sous différentes formes comme le don de droits de stationnement en parking, le don financier ou encore le don de visibilité (affiches, messages radio...). Afin de gagner en cohérence et renforcer ses engagements dans les territoires, le Groupe a créé en 2022 la Fondation INDIGO. Abrisée par la Fondation de France, elle a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable, incarnant en cela notre raison d'être, « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Opérationnelle à compter de 2023, la Fondation INDIGO a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable en intervenant dans dans plusieurs domaines :



- Le sport et la solidarité, en accompagnant des projets qui :
 - S'appuient sur la pratique et les valeurs du sport pour favoriser l'épanouissement, l'insertion et la création de lien social ;
 - Renforcent les solidarités de proximité et luttent contre l'exclusion en ville.
- La culture et le patrimoine, en encourageant la création et le développement de projets qui visent à préserver, faire vivre et mettre en valeur le patrimoine local, culturel (matériel ou immatériel) et naturel, qui forge l'identité des territoires.

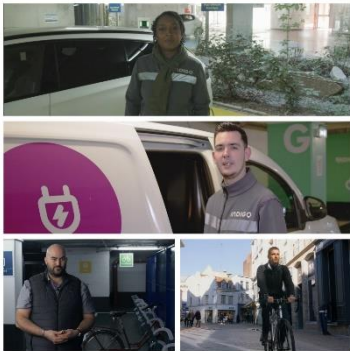
La Fondation INDIGO s'appuie sur l'engagement historique d'INDIGO au service des villes et incarne la raison d'être du groupe « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Véritable outil d'engagement des équipes INDIGO, la Fondation INDIGO soutient uniquement des projets proposés par ses collaboratrices et ses collaborateurs. Un comité exécutif a été mis en place pour orienter la stratégie de la Fondation INDIGO et sélectionner les projets soutenus ainsi que les montants des dons alloués. Il comprend deux personnalités qualifiées dans ses grands domaines d'intervention (Sport, solidarité, culture et patrimoine).

1.4.4. NOTATION EXTRA-FINANCIERE

Les actions en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du Groupe sont régulièrement évaluées par des agences de notation extra-financières. En 2022, deux évaluations ont conforté le Groupe dans sa stratégie de développement durable. L'organisme GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark), spécialiste de l'évaluation des pratiques ESG des gestionnaires d'actifs immobiliers, lui a attribué une note de 87/100 en octobre 2022, en croissance de 9 points par rapport à celle de l'année précédente. L'agence de notation extra-financière Sustainalytics a estimé en décembre 2022 que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers liés aux facteurs ESG. L'exposition aux risques ESG du Groupe s'améliore avec une note de 16,6, en progrès de 2,3 points par rapport à 2021. Ces évaluations confirment celle de Vigéo-Eiris menée en fin d'année 2021, en attribuant le 31 décembre 2021 la note de 65/100 au Groupe Indigo, le classant au 85ème rang mondial sur un panel de 4 889 entreprises évaluées.

1.5. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

1.5.1. L'HUMAIN AU CŒUR D'INDIGO



Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

Une rubrique « Vis ma vie en exploitation », met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique « J'aime et je partage ma passion » dans laquelle nos collaborateurs peuvent mettre en avant un talent, une passion et de partager cela avec ses collègues.

Vis ma vie en exploitation



Bienvenue dans votre nouvelle rubrique "Vis ma vie en exploitation". Nous sommes heureux d'ouvrir cet espace dont le but est de partager des bonnes pratiques pour faciliter le quotidien de nos équipes sur le terrain.

1.5.2. LA FORMATION AVEC CAMPUS INDIGO

Les collaborateurs bénéficient dès leur arrivée et tout au long de leur carrière d'un accompagnement aux besoins de nos métiers et à la prise en main des nouveaux outils de l'entreprise. Indigo conçoit et organise des formations autour des activités propres aux métiers du stationnement.

Qualité de service, propreté, relation client, sécurité, management d'équipe... pour assurer un service exemplaire, Indigo innove et investit continuellement dans la formation de ses équipes expertes du stationnement qui voient ainsi leur parcours professionnel enrichi.



Les programmes permettent de consolider les savoirs de base acquis par l'expérience tout en donnant accès à des cycles qualifiants.

Le Campus Indigo c'est :

- 21 formateurs internes
- 1 353 stagiaires
- 14 790 heures formation ont été effectuées sur l'année 2022

Les formations sur le terrain permettent aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances, le personnel en formation bénéficie des mise en situation dans les parkings-écoles.

1.5.3. ENGAGEMENTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

1.5.3.1. FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Depuis 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation sur le handicap au Travail.

INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

Aussi en partenariat avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

1.5.3.1. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

INDIGO a mis en plus plusieurs outils pour lutter contre les différentes formes de harcèlement. Un Pitch&Go (émission interne quotidienne) y a été consacré. Une référente harcèlement pour le groupe a été nommée. Une formation E-learning est disponible. Un affichage dans les locaux a aussi été fait.



1.5.3.2. DEVELOPPER LA MIXITE

Compte tenu des enjeux de féminisation de nos équipes et des instances dirigeantes, INDIGO voit, dans l'index de l'égalité femmes-hommes, une opportunité de progresser en matière de mixité en France.

INDIGO en France a obtenu la note de 90 sur 100 points pour l'année civile 2020 :

- L'écart de rémunération : 40 points
- L'écart du taux d'augmentation : 20 points
- L'écart du taux de promotion : 15 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15 points
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points.

1.6. LES BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à disposition de nos clients des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés.

Aujourd'hui en France, près de **2620 points de charge électrique** sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.



L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

Afin de profiter en toute sérénité de ces bornes de recharges, INDIGO a créé les offres **Park & Charge**.

Ces offres permettent à tous les électromobilistes de trouver la solution de recharge adaptée à leurs usages.

L'offre « **A la carte** » permet de se recharger sur n'importe quelle borne et la tarification est en fonction de l'usage réel en Kwh et en durée de stationnement. Elle est adaptée aux recharges occasionnelles.

L'offre « **Open** » permet de bénéficier d'un badge permettant de se recharger à volonté dans n'importe quelle borne d'un parking Indigo à un tarif forfaitaire dans la limite de 16h de recharge continue et de 250 kwh/mois. Elle est adaptée aux consommateurs itinérants.

L'offre « **Park & Charge Zen** » est l'offre la plus adaptée pour nos abonnés. Elle inclut le stationnement et la recharge à un tarif avantageux.

NOS OFFRES DE RECHARGE

A LA CARTE

Un tarif à la carte et des bornes compatibles tout opérateur

0,30 € / kWh
+ 0,03 € / min¹

OPEN

Un badge pour recharger dans tous les parkings équipés²

69 € / mois³

ZEN

Un abonnement incluant le stationnement et la recharge

Prix d'un abonnement
+ 49 € / mois⁴



1.7. INFLATION, CRISE ENERGETIQUE

L'année 2022 a été marquée par le retour de l'inflation. Les difficultés d'approvisionnement que nos sociétés ont connu depuis la crise du COVID avaient commencé à créer un environnement propice à l'augmentation des prix. La guerre en Ukraine et les tensions sur le secteur énergétique ont poursuivi cet élan et provoqué une inflation à des taux qui n'avaient pas été connues depuis près de 40 ans.

Cette inflation n'est pas spécifique à certaines catégories de biens ou d'équipements, elle est générale.

Le secteur du stationnement n'est donc pas épargné.

Les coûts de l'énergie et des biens nécessaires au fonctionnement des installations qu'Indigo gère ont été très impactés. Les salaires ont également été revalorisés pendant cette année afin de tenir compte de l'inflation.

Indigo s'est mobilisé tout au long de cette année 2022 pour circonscrire et limiter ces évolutions. Néanmoins, ce contexte inflationniste va se poursuivre en 2023. Nous continuerons à faire notre possible pour limiter son impact sur nos exploitations, mais nous devons également faire évoluer la tarification de nos parkings afin de préserver l'équilibre de nos contrats.

2.

LE CONTRAT

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

2.1. FICHE D'IDENTITE

En 1991, La ville de Neuilly-Plaisance a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs Bords de Marne, Lamarque et place Montgomery.

Signature du contrat :

Début du contrat : 1^{er} mai 1991

Echéance du contrat : 30 avril 2031

HISTORIQUE DES AVENANTS :

Avenant	Date	Objet
1	30/06/2015	Redéfinition des grilles tarifaires au temps passé et adaptation des modalités d'indexation de ces tarifs.
2	11/2022	Avenant concernant l'application de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Société titulaire du contrat : **Société Auxiliaire de Parcs de la Région Parisienne (SAPP)**

Société exploitante : **Indigo Park**

2.1.1. VOS INTERLOCUTEURS

2.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

ALEXANDRE FERRERO – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Alexandre travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo. Ils entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

ANTOINE BIDET – DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Ile de France en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur,
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

FRANCIS CARREIRA - RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, il gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

2.1.2. LA BOUTIQUE

La Boutique Indigo est située au parc Bords de Marne :

2 rue du Bac

93360 Neuilly-Plaisance

La boutique est ouverte du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00.





DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

3.1. PARC BORDS DE MARNE

3.1.1. DESCRIPTIF

Descriptif	
Niveau(x)	3
Places	286
PMR	6
Péage	Orbility
Caisse	1



Ce parc est Ouvert 24h/24 et 7j/7j

Les cartes bancaires sont acceptées : « contact et sans contact »

Carte TOTAL GR

Prise d'abonnement par Internet

Indigo : trouver une place de parking, un abonnement parking (parkindigo.com).



L'APPLI
DU STATIONNEMENT
EN VILLE

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. La Crise Sanitaire a fortement contribué au réflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.

3.1.2.TARIFICATION

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,40 €
30 minutes	0,80 €
45 minutes	1,20 €
1 heure	1,60 €
De 1h00 à 1h30	+0,40 € par ¼ heure
De 1h30 à 4h15	+0,30 € par ¼ heure
De 4h15 à 6h00	+0,20 € par ¼ heure
De 6h00 à 11h15	+0,10 € par ¼ heure
De 11h15 à 12h00	+0,20 € par ¼ heure
De 12h00 à 24h00	10,00 €
Ticket perdu	10,00 €

Abonnement permanent	
Mensuel résident	43,00 €
Trimestriel résident	118,00 €
Semestriel résident	220,00 €
Annuel résident	429,00 €
Mensuel non-résident	56,00 €
Trimestriel non-résident	153,00 €
Semestriel non-résident	268,00 €
Annuel non-résident	563,00 €
Mensuel place réservée	60,00 €
Trimestriel place réservée	176,00 €
Semestriel place réservée	307,00 €
Annuel place réservée	653,00 €

3.2. PARC LAMARQUE

3.2.1. DESCRIPTIF

Descriptif	
Niveau(x)	1
Places	150
PMR	4
Péage	Orbility



Ce parc est Ouvert 24h/24 et 7j/7j

Les cartes bancaires sont acceptées : « contact et sans contact »

Carte TOTAL GR

Prise d'abonnement par Internet

Indigo : trouver une place de parking, un abonnement parking (parkindigo.com).



L'APPLI
DU STATIONNEMENT
EN VILLE

3.2.2. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	Gratuit
De 0h15 à 24h00	4,80 €
Ticket perdu	4,80 €

Abonnement permanent	
Mensuel résident	42,00 €
Trimestriel résident	112,00 €
Semestriel résident	210,00 €
Annuel résident	415,00 €
Mensuel non-résident	53,00 €
Trimestriel non-résident	143,00 €
Semestriel non-résident	277,00 €
Annuel non-résident	551,00 €

3.3. PLACE MONTGOMERY

3.3.1. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarif en vigueur
1 heure	1,00 €
2 heures	1,40 €
3 heures	2,50 €
De 3h00 à 12h00	5,90€

3.4. FAITS MARQUANTS 2022

Voici les faits marquants intervenus en 2022 :

- L'année 2022 a été marquée par une reprise progressive de l'activité. Ainsi, après deux années consécutives de baisse, le chiffre d'affaires global du parc Bords de Marne a rebondi de 26,9% et est repassé au-dessus de celui enregistré en 2019.
- Sur le parking Lamarque, le rebond de l'activité avait été amorcé en 2021 et s'est confirmé en 2022 avec une hausse de 35,6% des recettes totales.
- Pour le parc Bords de Marne, les travaux de démolition des maisons situées à proximité immédiate du parc ont été importants car ils ont occasionné plusieurs visites d'experts et de coordination avec les différents interlocuteurs du projet de construction d'un ensemble de futurs logements.
- Quelques véhicules ventouse qui stationnaient dans le parking ont été déplacés et certains ont été retirés pour des raisons de sécurité.
- Une Société de vente et de lavage de véhicules s'est installée à la fin de l'année. Cela nous permet de proposer des services complémentaires à nos clients.

3.5. VANDALISME

Durant l'année 2022, nous avons eu à déplorer quelques actes de vandalisme.

Il s'agit principalement d'extincteurs qui ont été percutés dans le parc sans aucune raison, répandant ainsi de la poudre sur le sol et sur les véhicules à proximité.

Nous avons également subi des dégradations dans les escaliers tel que tags, traces de pieds sur les murs, traces de flammes de briquets sur les plafonds.

Nous déplorons régulièrement du squat face à l'accueil du parc, avec divers désagréments, notamment au niveau de la propreté et également au niveau de la porte de l'accès piétons qui a été vandalisée à de maintes reprises.

Les travaux de construction des nouveaux immeubles aux abords du parc ont généré des dégradations telles que mur dégradé, éclaboussures de ciment à l'entrée du parking et au niveau terrasse.

Une canalisation dans le local des techniciens de la mairie a été cassée et fissurée ce qui a engendré des fuites à l'intérieur du local.



MAINTENANCE ET TRAVAUX

Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

4.1. MAINTENANCE

4.1.1. MAINTENANCE PARC BORDS DE MARNE

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 2 Borne de sortie : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 3 Caisse manuelle : 1 Lecteur piéton : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque : Hikvision Caméras : 21 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Extincteurs	Modèle : 6 litres eau	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Sicli
Electricité	Blocs de secours autonomes Eclairage à LED Contrôle périodique	Maintenance et contrôle: Indigo Park et Qualiconsult
Portes automatiques	Marque : Doitrand / Kone 3 portes véhicules	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Prestataire : Kone
Sonorisation	Nombre de haut-paleurs : 13	Contrat de maintenance : Non

4.1.2. MAINTENANCE PARC LAMARQUE

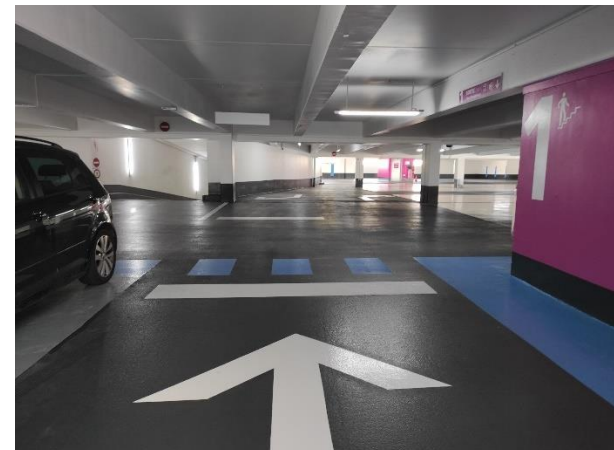
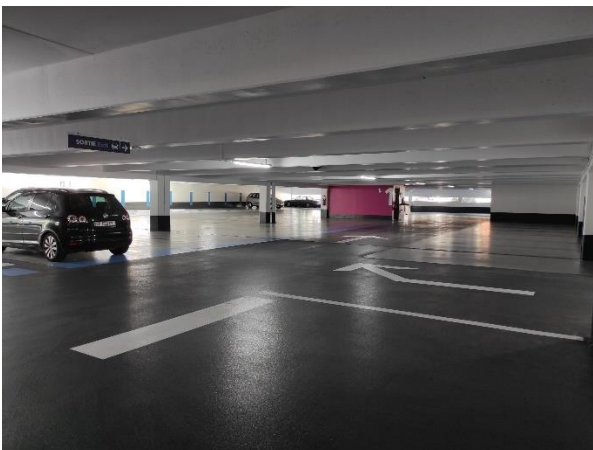
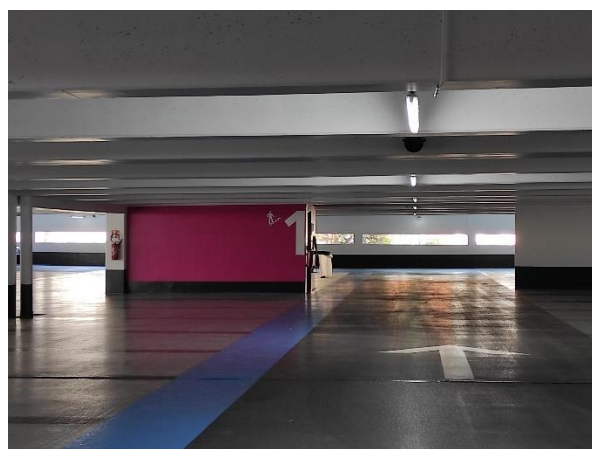
Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 1 (mutualisée avec BDM) Unité Centrale de gestion : 1 (mutualisée avec BDM)	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque : kikvision Caméras : 1 Enregistreur : 0	Contrat de maintenance : Non

4.2. TRAVAUX

4.2.1. TRAVAUX PARC BORDS DE MARNE

- Renouvellement des portails d'entrée et sortie véhicules
- Rénovation peinture du niveau et des places PMR du niveau 0
- Renforcement de la porte de l'accès piétons côté Place Montgomery avec la mise en place d'une double ventouse avec un système de verrouillage renforcé afin de minimiser les possibilité d'accès au parc pour les squatteurs.
- Dépôt d'une DACAM pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Cette DACAM n'a pas obtenu d'avis favorable. Une nouvelle DACAM sera déposée en 2023



4.2.2. TRAVAUX PARC LAMARQUE

Dépôt d'une DACAM pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette DACAM n'a pas obtenu d'avis favorable. Une nouvelle DACAM sera déposée en 2023

4.3. VEILLE DE LA STRUCTURE

Des travaux de construction d'un nouvel immeuble sont en cours sur le terrain contigu au parking. Au démarrage des travaux, un certain nombre d'installations construites contre les murs du parking ont été démolies. Cela a impacté directement les murs du parc et il convient que le promoteur refasse le ravalement des parties concernées.

En attendant, des fissures sont apparentes sur le mur et laisse entrer l'humidité qui dégrade la peinture du parc.

Pour rappel, nous avons procédé à la rénovation de la peinture de l'intégralité du niveau 1.





ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

5.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements,
- L'accueil des clients,
- La gestion des flux financiers.

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.

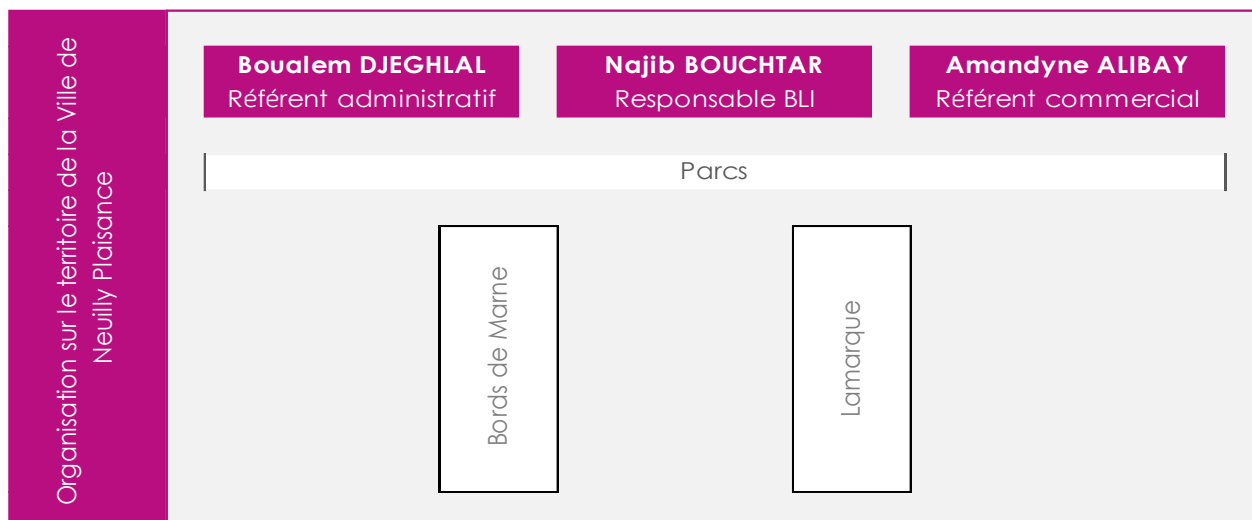
Un responsable de sites principal, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

Un Référent Commercial, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients, et de manager les équipes en charge de l'accueil.

Un Référent Administratif, avec pour mission de gérer l'ensemble des flux financiers.

Les responsables de sites assurent le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Ils peuvent également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



5.1.1. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2022, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel.

Sur le parc Bords de Marne, 3 collaborateurs ont été formés en 2022.

Poste	Formation
Agent d'exploitation	La promesse client chez INDIGO
Réfèrent commercial	Sensibilisation RGPD
Responsable de sites	Sensibilisation RGPD
Responsable de sites	Conformité anti-corrupcion

5.2. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

5.3. SERVICE RELATION CLIENTS

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

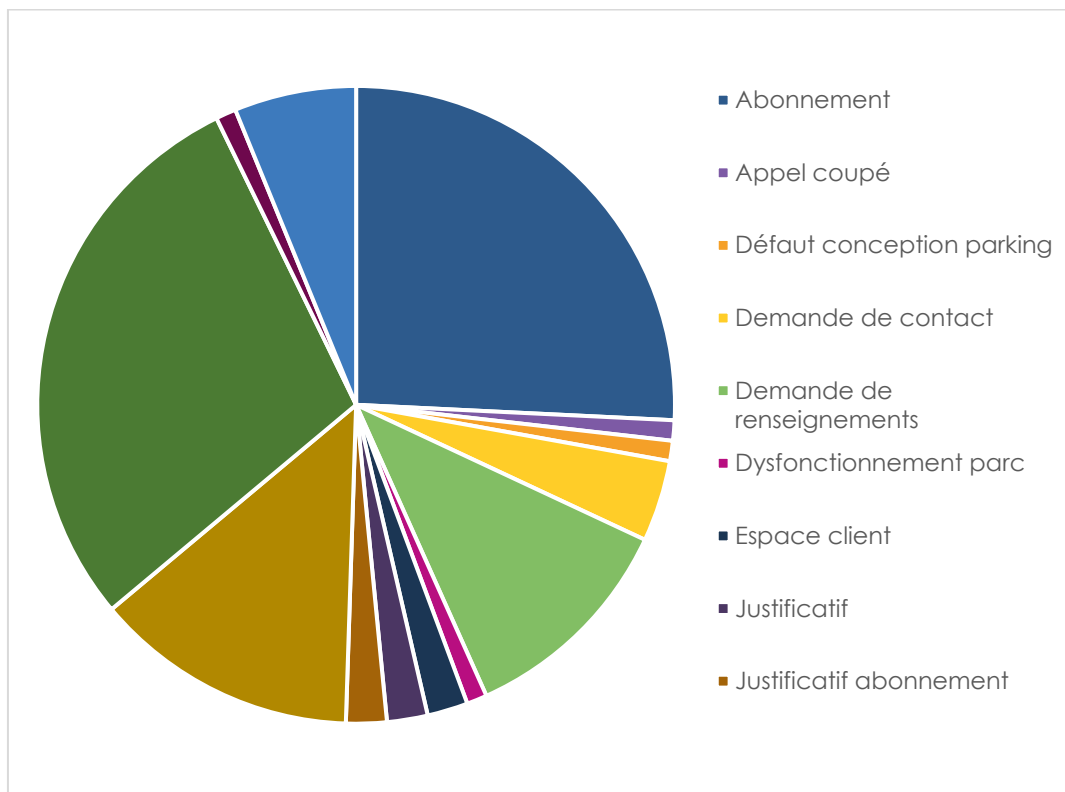
NOS CLIENTS PEUVENT EN EFFET NOUS CONTACTER PAR :

- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile

En 2022 pour les parcs de Neuilly Plaisance, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

5.3.1. RELATION CLIENTS PARC BORDS DE MARNE

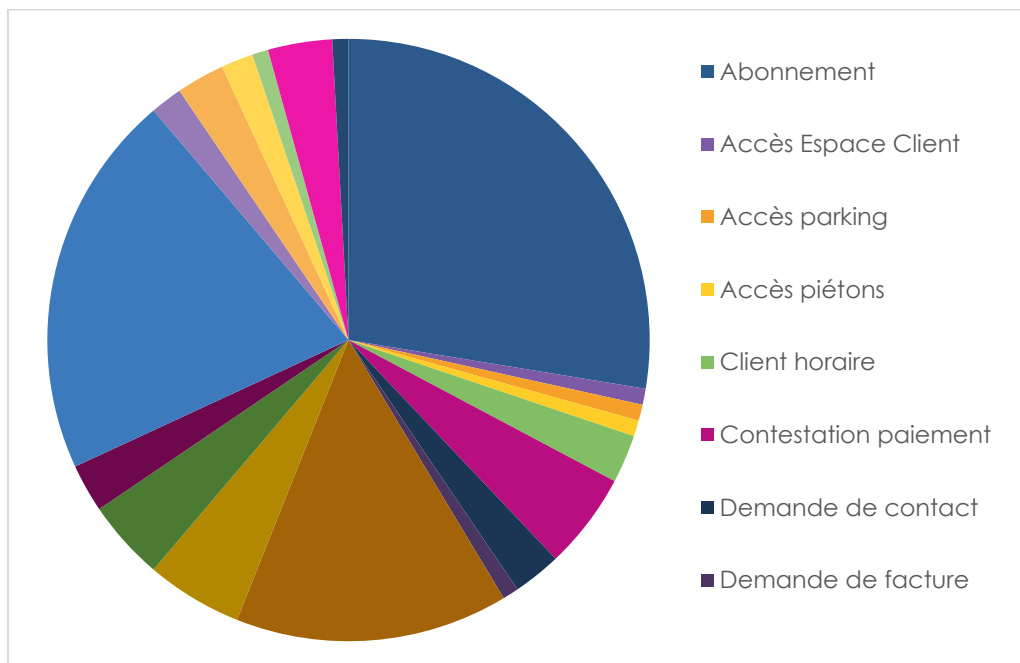
Le parc Bords de Marne a, pour l'année 2022 été l'objet de 97 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



Étiquettes de lignes	Somme de Quantité de Tickets
Abonnement	25
Appel coupé	1
Défaut conception parking	1
Demande de contact	4
Demande de renseignements	11
Dysfonctionnement parc	1
Espace client	2
Justificatif	2
Justificatif abonnement	2
Moyen d'accès	13
Non renouvellement abonnement	28
Réclamation	1
Renouvellement abonnement	6
Total général	97

5.3.2. RELATION CLIENTS PARC LAMARQUE

Le parc Lamarque a, pour l'année 2022 été l'objet de 116 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



Motif	Nombre Tickets
Abonnement	32
Accès Espace Client	1
Accès parking	1
Accès piétons	1
Client horaire	3
Contestation paiement	6
Demande de contact	3
Demande de facture	1
Demande d'informations	17
Dysfonctionnement matériel	6
Justificatif	5
Moyen d'accès	3
Non renouvellement abonnement	24
Paieement	2
Parc complet	3
Réclamation	2
Sinistre	1
Vandalisme	4
(vide)	1
Total général	116

5.4. CONTROLES QUALITÉ

5.4.1. CONTROLE INDIGO

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2022, 2 visites ont été réalisées sur le parking Bords de Marne.

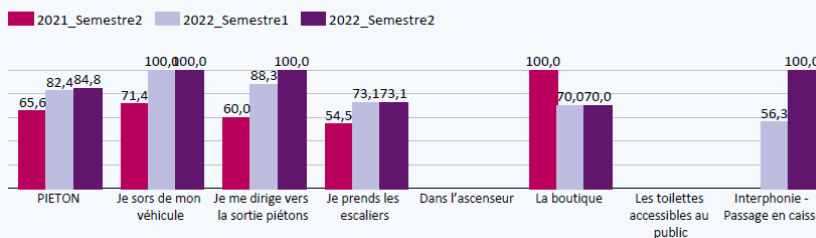
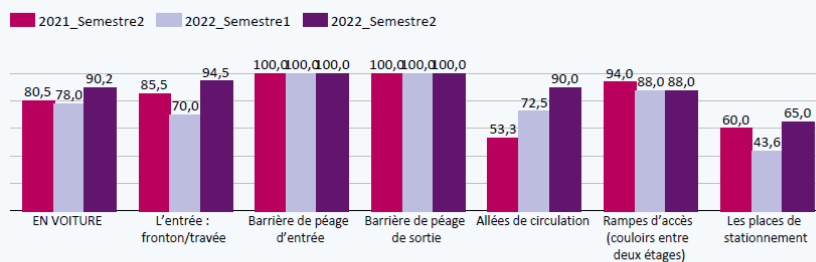
Le parc a obtenu la note de **79,4%** des satisfaction lors de la première visite et **88,4%** lors du deuxième passage.



Parking : Bords de Marne_930101



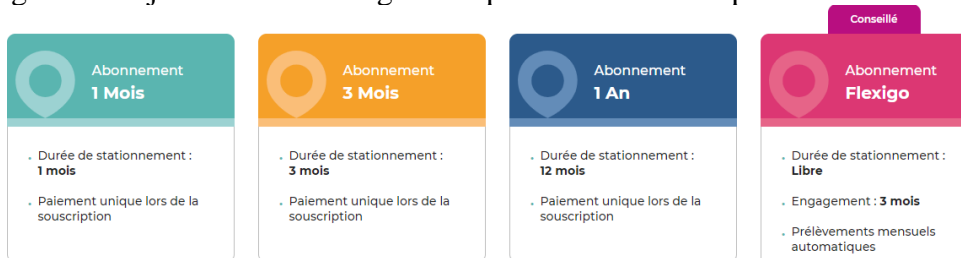
Votre Score Global
 2021 S2 : 76,2 / 100
 2022 S1 : 79,4 / 100
 2022 S2 : 88,4 / 100



5.5. LES SERVICES

5.5.1. SOUSCRIPTION PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important. Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.



5.5.1. INDIGO NEO

En 2016 le groupe INDIGO a créé OPnGO, 1ère solution application qui digitalise toutes les étapes du stationnement en voirie et dans les parkings.

Le 21 juin 2022, l'application OPnGO disparaît et devient Indigo Neo, une plateforme digitale unique adaptée à tous les besoins de mobilité et accessible dans plus de 600 parkings et près de 80 villes en voirie, en France et en Europe.

Indigo Neo, est la 1ère application qui permet de bénéficier de l'accès « mains libres » dans les parcs de stationnement INDIGO, grâce à la technologie de lecture de plaque, de payer son stationnement à l'avance, de stationner à la demande ou encore de souscrire et gérer ses abonnements. En voirie, elle offre la possibilité de payer et renouveler son stationnement de façon dématérialisée, sans prise de ticket aux horodateurs et de réaliser ses démarches de souscriptions. Elle s'adresse aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents et professionnels, en proposant tous les tarifs disponibles dans chaque ville.

Cette nouvelle plateforme Indigo Neo viendra s'enrichir de nouvelles fonctionnalités au service de la Ville de Honfleur et de nos clients : l'accessibilité et la réservation des bornes de recharge électriques de nos parkings, le stationnement vélo sécurisé dans nos Cyclopark, les solutions pour les professionnels et gestionnaires de flottes d'entreprises... pour une mobilité toujours plus simple et plus facile.

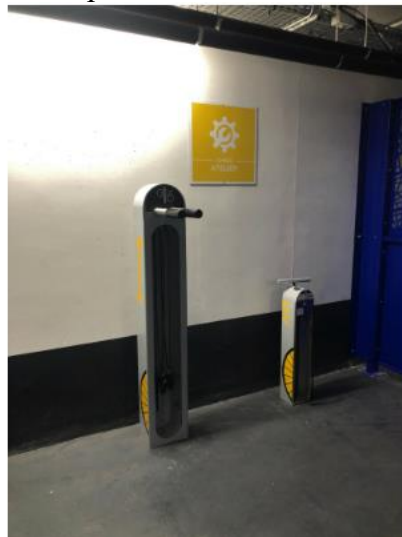
Le service est 100% mobile, l'utilisateur doit commencer par télécharger l'application smartphone sur iOS ou Android. Une fois son compte créé, il peut activer la géolocalisation pour l'aider à trouver l'emplacement de son stationnement, sinon, il peut utiliser la barre de recherche pour entrer son adresse.



5.5.2. LES MOBILTES DOUCES

5.5.2.1. CYCLOPARK

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort...) pour une expérience client optimale.



5.5.2.1. INDIGO WEEL PRO : DES SOLUTIONS DE VELOS PARTAGES PRIVATIVE

INDIGO Weel propose une offre de vélopartage privative, autonome et clés en main aux entreprises, collectivités et toute organisation accueillant du public afin de favoriser les modes de déplacements doux sur ou depuis leurs sites.

5.5.3. SERVICE DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

ZONE DEUX ROUES MOTORISÉES



Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

INDIGO prévoit d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parc Bords de Marne ainsi que sur le parc Lamarque.

Une DACAM a été déposée en ce sens mais n'a pas obtenu un avis favorable. Une nouvelle DACAM sera déposée en 2023.



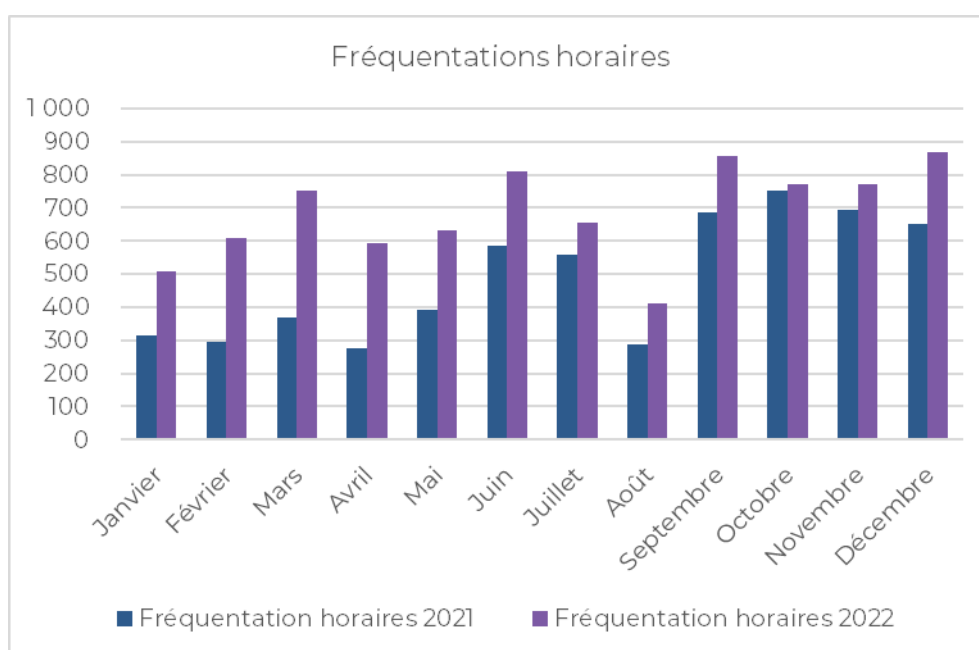
ANALYSES

6.1. BORDS DE MARNE

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

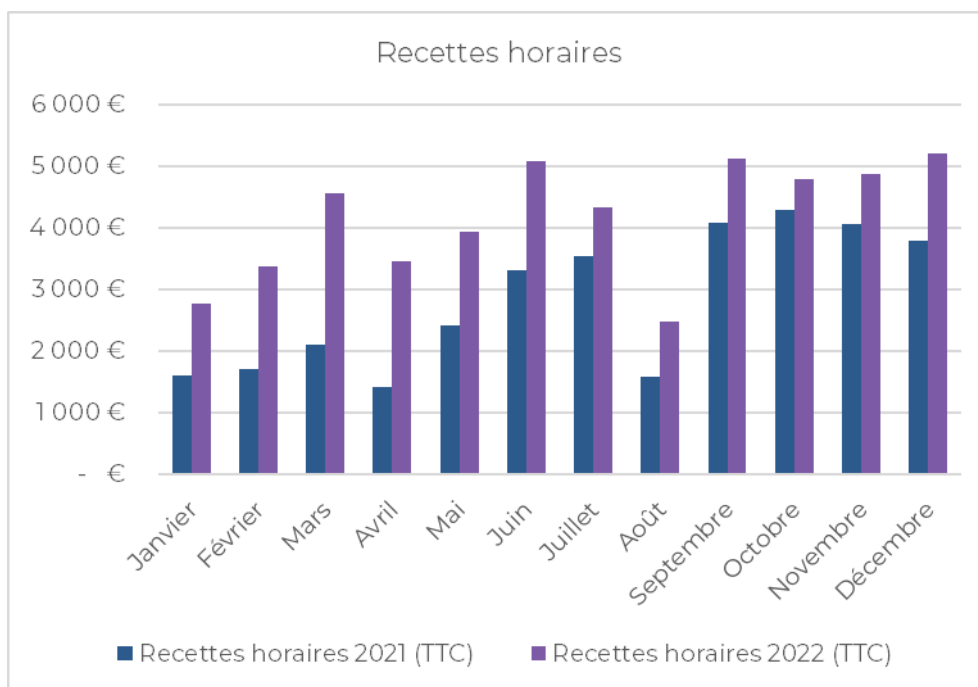
6.1.1. FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation horaires 2021	Fréquentation horaires 2022	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	315	507	61,0
Février	297	607	104,4
Mars	367	750	104,4
Avril	276	594	115,2
Mai	393	633	61,1
Juin	584	810	38,7
Juillet	559	655	17,2
Aout	289	411	42,2
Septembre	685	856	25,0
Octobre	750	770	2,7
Novembre	693	772	11,4
Décembre	652	869	33,3
Total	5 860	8 234	40,5



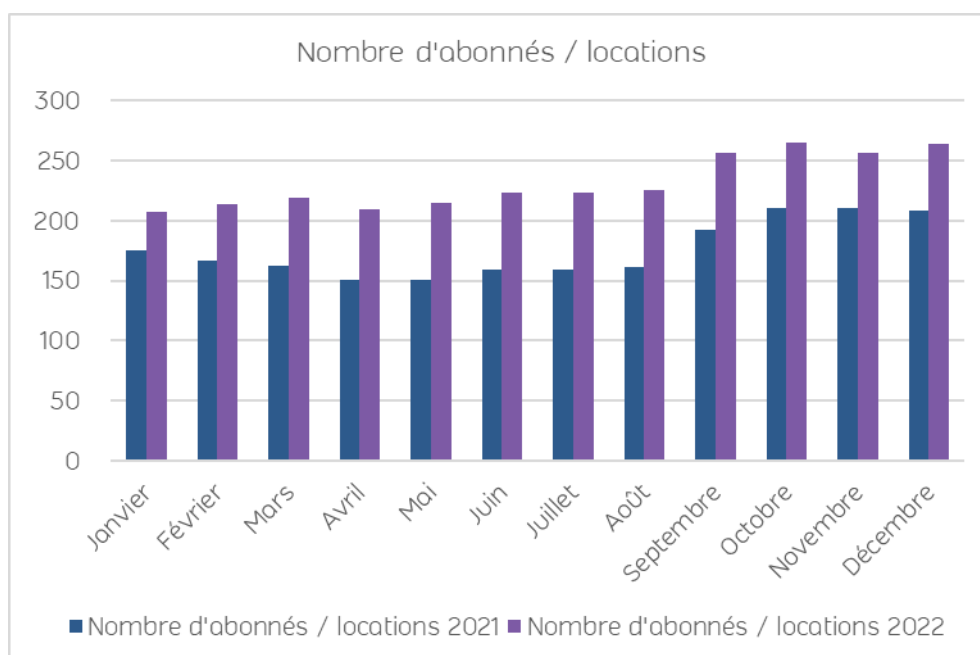
6.1.2. RECETTES HORAIRES

	Recette horaires 2021 (TTC)	Recettes horaires 2022 (TTC)	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	1 601 €	2 776 €	73,4
Février	1 712 €	3 369 €	96,8
Mars	2 094 €	4 552 €	117,4
Avril	1 404 €	3 453 €	145,9
Mai	2 416 €	3 940 €	63,1
Juin	3 313 €	5 072 €	53,1
Juillet	3 539 €	4 322 €	22,1
Aout	1 583 €	2 480 €	56,7
Septembre	4 088 €	5 121 €	25,3
Octobre	4 284 €	4 791 €	11,8
Novembre	4 058 €	4 867 €	19,9
Décembre	3 781 €	5 205 €	37,7
Total	33 872 €	49 946 €	47,5



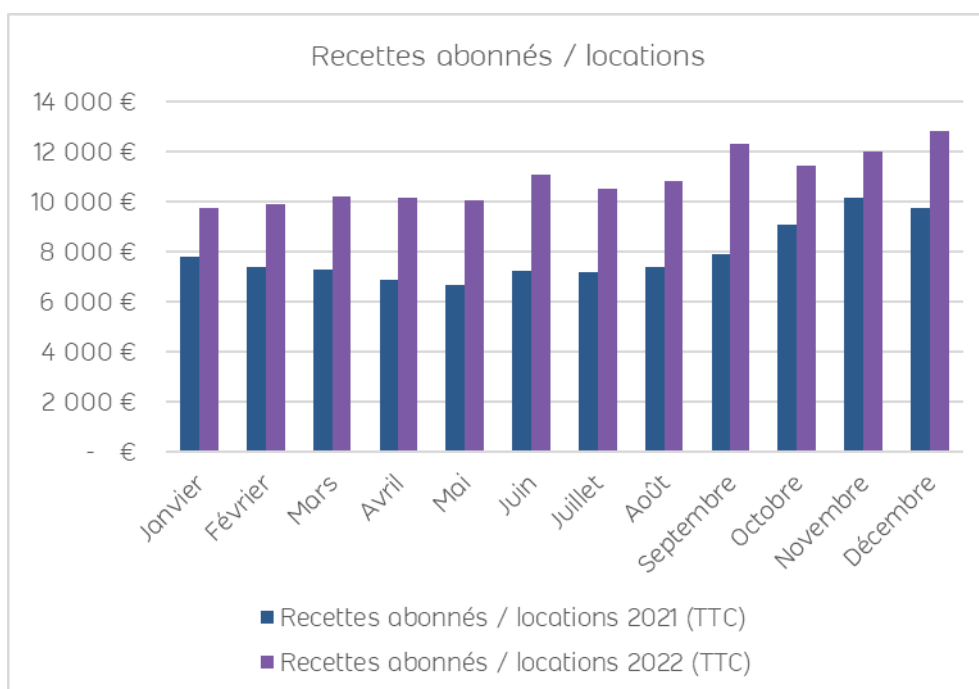
6.1.3. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre abonnées et locations 2021	Nombre abonnées et locations 2022	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	175	207	18,3
Février	167	214	28,1
Mars	163	219	34,4
Avril	151	210	39,1
Mai	151	215	42,4
Juin	159	223	40,3
Juillet	159	223	40,3
Aout	161	226	40,4
Septembre	192	257	33,9
Octobre	211	265	25,6
Novembre	211	257	21,8
Décembre	209	264	26,3
Total	2 109	2 780	31,8



6.1.4.RECETTES ABONNES ET LOCATIONS

	Recettes abonnés et locations 2021	Recettes abonnés et locations 2022	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	7 811 €	9 763 €	25,0
Février	7 369 €	9 884 €	34,1
Mars	7 272 €	10 191 €	40,1
Avril	6 856 €	10 175 €	48,4
Mai	6 660 €	10 053 €	51,0
Juin	7 230 €	11 059 €	53,0
Juillet	7 158 €	10 525 €	47,0
Aout	7 362 €	10 831 €	47,1
Septembre	7 900 €	12 294 €	55,6
Octobre	9 079 €	11 463 €	26,3
Novembre	10 141 €	12 030 €	18,6
Décembre	9 771 €	12 856 €	31,6
Total	94 608 €	131 125 €	38,6



6.1.5. CONCLUSION

	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Recettes totales	243 025 €	218 608 €	215 965 €	274 115 €	26,9%
Recettes horaires	49 793 €	23 129 €	33 872 €	49 946 €	47,5%
Recettes Prévendus	4 234	2 247	3 060	5 736	87,5%
Fréquentation horaires	9094	4293	5860	8234	40,5%
Divers	82 850	89 236	84 425	87 308	3,4%
Ticket moyen	5,5 €	5,4 €	5,8 €	6,1 €	4,9%
Recettes abonnements/locations	106 147	103 996	94 608	131 125	38,6%

ANALYSE SUR L'ACTIVITE 2022

Les parkings dont le générateur principal est une gare ont vu leur activité baisser énormément en 2020 et 2021 à la suite de la crise sanitaire lié au Covid 19.

Le parc Bords de Marne n'a pas fait exception et a connu un effondrement de sa fréquentation horaire pendant cette période.

L'année 2022 marque un retour de l'activité sur ce parc, notamment au niveau du nombre d'abonnés et des recettes correspondantes. Ainsi, nous avons enregistré une hausse de 31,8% du nombre d'abonnés pour terminer l'année à 264 mensualités contre 209 au mois de décembre 2021. Les recettes ont également progressé fortement avec une hausse de 38,6% à laquelle contribue un abonnement moyen en évolution de 2,6%. Le chiffre d'affaires s'établit à 131 125 € dépassant largement les chiffres d'avant la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires horaires et prévendus est celui qui progresse le plus fortement avec des hausses respectivement de 47,5% et de 87,5%. La fréquentation horaire n'a pas encore retrouvé le niveau de 2019 mais la progression du ticket moyen de 4,9% a permis aux recettes de repasser très légèrement au-dessus de celles de 2019.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le chiffre d'affaires global progresse de 26,9% par rapport à 2021 et dépasse nettement celui d'avant la crise sanitaire avec un montant de 274 115 € TTC.

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

Certifié exécutoire

Contrat de délégation de service public

Acte publié le 27 / 11 / 2023

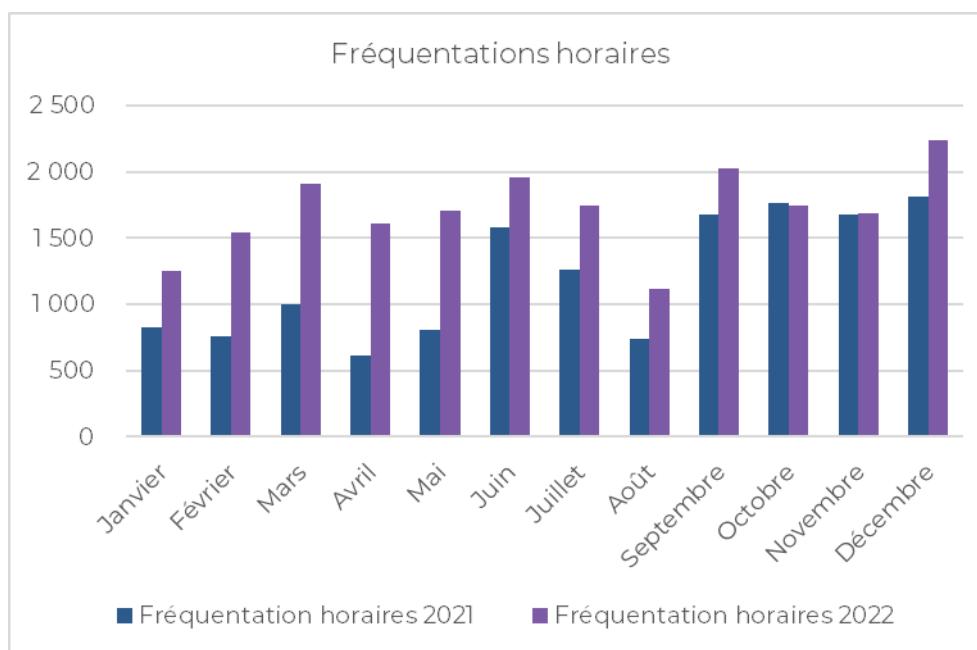
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

6.2. PARC LAMARQUE

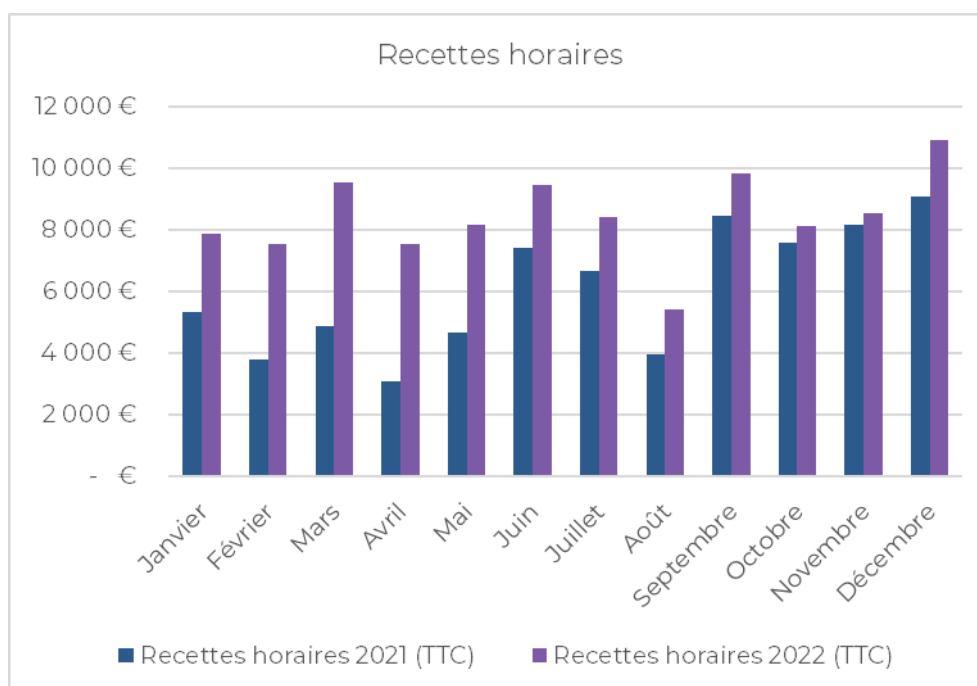
6.2.1. FREQUENTATION HORAIRE

	Fréquentation horaires 2021	Fréquentation horaires 2022	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	828	1 255	51,6
Février	754	1 540	104,2
Mars	997	1 909	91,5
Avril	612	1 608	162,7
Mai	805	1 705	111,8
Juin	1 576	1 961	24,4
Juillet	1 259	1 744	38,5
Août	735	1 120	52,4
Septembre	1 679	2 024	20,5
Octobre	1 768	1 740	-1,6
Novembre	1 679	1 682	0,2
Décembre	1 816	2 237	23,2
Total	14 508	20 525	41,5



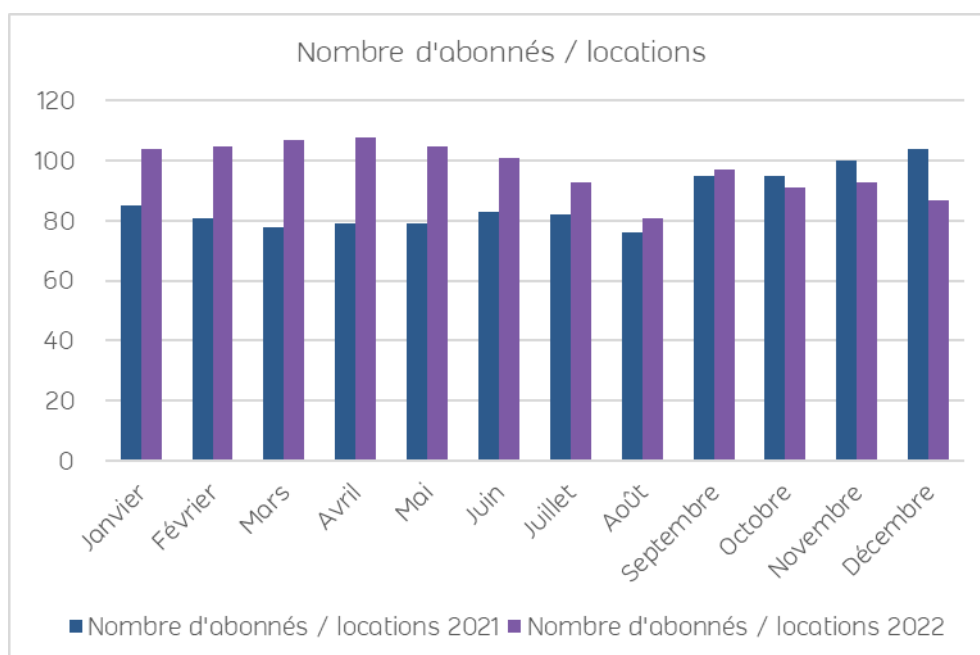
6.2.2. RECETTES HORAIRES

	Recette horaires 2021 (TTC)	Recettes horaires 2022 (TTC)	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	5 309 €	7 850 €	47,9
Février	3 776 €	7 535 €	99,6
Mars	4 856 €	9 544 €	96,5
Avril	3 068 €	7 542 €	145,8
Mai	4 663 €	8 174 €	75,3
Juin	7 393 €	9 468 €	28,1
Juillet	6 649 €	8 415 €	26,6
Aout	3 934 €	5 417 €	37,7
Septembre	8 432 €	9 837 €	16,7
Octobre	7 591 €	8 101 €	6,7
Novembre	8 140 €	8 553 €	5,1
Décembre	9 078 €	10 927 €	20,4
Total	72 890 €	101 365 €	39,1



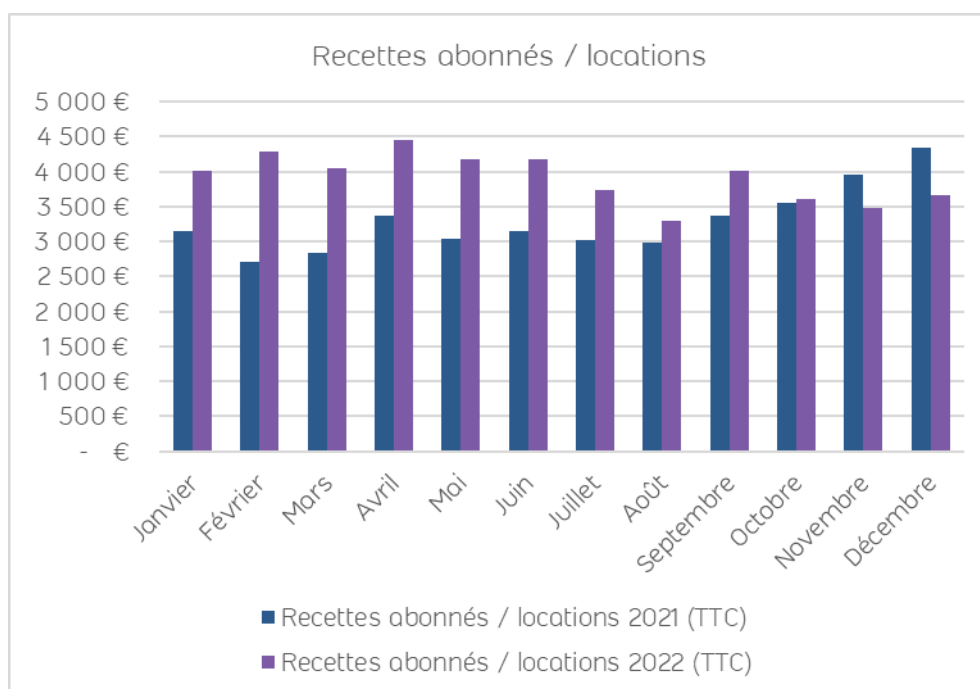
6.2.3. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre abonnées et locations 2021	Nombre abonnées et locations 2022	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	85	104	22,4
Février	81	105	29,6
Mars	78	107	37,2
Avril	79	108	36,7
Mai	79	105	32,9
Juin	83	101	21,7
Juillet	82	93	13,4
Aout	76	81	6,6
Septembre	95	97	2,1
Octobre	95	91	-4,2
Novembre	100	93	-7,0
Décembre	104	87	-16,3
Total	1 037	1 172	13,0



6.2.4. RECETTES ABONNES ET LOCATIONS

	Recettes abonnés et locations 2021	Recettes abonnés et locations 2022	Ecart 2021/2022 (%)
Janvier	3 159 €	4 013 €	27,0
Février	2 719 €	4 288 €	57,7
Mars	2 838 €	4 043 €	42,5
Avril	3 379 €	4 462 €	32,1
Mai	3 043 €	4 184 €	37,5
Juin	3 147 €	4 181 €	32,9
Juillet	3 030 €	3 735 €	23,3
Aout	2 986 €	3 298 €	10,5
Septembre	3 372 €	4 019 €	19,2
Octobre	3 557 €	3 616 €	1,7
Novembre	3 959 €	3 478 €	-12,1
Décembre	4 350 €	3 668 €	-15,7
Total	39 536 €	46 985 €	18,8



6.2.5. CONCLUSION

	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Recettes totales	135 935 €	87 867 €	118 161 €	160 268 €	35,6%
Recettes horaires	84 117 €	48 845 €	72 890 €	101 365 €	39,1%
Recettes Prévendus	2 899 €	3 535 €	5 734 €	11 918 €	107,8%
Fréquentation horaires	17615	10596	14508	20525	41,5%
Ticket moyen	4,8	4,6	5,0	4,9	-1,7%
Recettes abonnements/locations	48 918 €	35 487 €	39 536 €	46 985 €	18,8%

ANALYSE SUR L'ACTIVITE 2022

Comme le parking Bords de Marne, le parc Lamarque a connu un très fort ralentissement de son activité en 2020, conséquence de la crise sanitaire.

En 2021, l'activité du parc était repartie fortement tout en restant très en retrait de celle d'avant la crise.

L'année 2022 a vu ce rebond s'accélérer pour permettre au parc d'enregistrer un chiffre d'affaires global de 160 268 € en forte hausse de 35,6% en dépassant ainsi assez nettement les recettes de 2019. Cela malgré une légère baisse du ticket moins de -1,7% ce qui indique que les clients sont restés stationnés moins de temps en moyenne qu'en 2021.

Les recettes horaires sont celles qui ont progressé le plus avec une hausse de 39,1%.

Les recettes liées aux abonnements ont pour leur part évolué de + 18,8% et ne parviennent pas encore à dépasser celles de 2019 même si elles s'en approchent.

En conclusion, le parc Lamarque est celui qui a rebondi le plus rapidement et le plus fort après la crise sanitaire. Nos clients privilégient ce parc malgré des fréquentations élevées qui occasionnent régulièrement la saturation du parc et des problèmes liés au stationnement de certains véhicules en dehors des emplacements prévus pour le stationnement.



PERSPECTIVES 2023



L'année 2022 a marqué la fin de la crise sanitaire et a été déterminante pour l'activité des parcs de Neuilly Plaisance.

Cette activité a fortement rebondi sur les deux parcs ce qui a permis de dépasser celle de 2019 lorsque nous faisons un comparatif sur les recettes globales.

Pour 2023, l'activité du parc Lamarque devrait se stabiliser ou progresser à un rythme beaucoup plus lent qu'en 2022. Le taux de saturation du parc ne laisse effectivement que peu de marge de progression.

En ce qui concerne le parc Bords de Marne, la progression devrait se poursuivre en 2023 et les années suivantes avec l'arrivée de nouveaux clients liée aux nouvelles constructions d'immeubles à proximité immédiate du parc.

Cette progression sera ensuite limitée par la capacité d'accueil du parking qui se réduit au fur et à mesure que l'activité progresse.



INDIGO, CRÉATEUR D'ESPACE POUR UNE VILLE APAISÉE EN MOUVEMENT

Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE
Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023



BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE

Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

8.1. COMPTE DE RESULTAT PARC BORDS DE MARNE

PARC	NEUILLY-PLAISANCE BORDS DE MARNE			
EN € H.T.	Année 2021	Année 2022	2022 / 2021 en valeur	2022 / 2021 en %
Horaires parcs	30 777	46 402	15 625	150,8%
Abonnés parcs	78 840	109 271	30 431	38,6%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	70 355	72 756	2 402	3,4%
Sous Total Chiffre d'Affaires	179 971	228 429	48 458	26,9%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	3 038	3 038	
Sous Total Autres Produits	0	3 038	3 038	
Total Produits d'Exploitation	179 971	231 467	51 496	28,6%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-54 636	-47 554	7 082	-13,0%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-700	-2 258	-1 558	222,6%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage	-2 400	-2 500	-100	4,2%
Sous Total Frais de Personnel	-57 736	-52 312	5 424	-9,4%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-10 685	-4 563	6 122	-57,3%
Entretien : Contrats	-9 124	-7 896	1 228	-13,5%
Electricité, Fluides	-17 171	-17 708	-537	3,1%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 599	-2 340	260	-10,0%
Location Matériel d'Exploitation	0	-332	-332	
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-39 580	-32 839	6 741	-17,0%
Actions Commerciales	-733	-539	194	-26,4%
Collecte de Fonds et Commissions	-4 079	-3 800	279	-6,8%
Frais Administratifs et Divers	0	-135	-135	
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-4 811	-4 474	338	-7,0%
Total Charges Directes d'Exploitation	-102 127	-89 625	12 503	-12,2%
Police d'Assurances	-1 080	-1 371	-291	26,9%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-900	-1 142	-242	26,9%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-2 971	-3 986	-1 016	34,2%
Autres Charges et Provisions Courantes	488	10 249	9 761	1999,0%
Charges de Gros Entretien	750	0	-750	-100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 527	-4 020	-493	14,0%
Frais Généraux Siège	-11 464	-16 059	-4 594	40,1%
Total Autres Charges d'Exploitation	-18 704	-16 329	2 374	-12,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-18 704	-16 329	2 374	-12,7%
Total Charges d'Exploitation	-120 831	-105 954	14 877	-12,3%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	-763	-763	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-64 333	-75 285	-10 952	17,0%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-64 333	-76 048	-11 715	18,2%
Total Charges Non Courantes	-64 333	-76 048	-11 715	18,2%
EBIT	-5 193	49 465	54 658	-1052,6%
Frais Financiers	-19 900	-24 488	-4 588	23,1%
Total Frais Financiers	-19 900	-24 488	-4 588	23,1%
Total Frais Financiers	-19 900	-24 488	-4 588	23,1%
Résultat Net avant Impôt Parc	-25 093	24 977	50 070	-199,5%

8.2. PATRIMOINE PARC BORDS DE MARNE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2022

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2022	Somme de CUMUL AMORT A FIN 2022	Somme de VNC A FIN 2022
RETOUR	AAI EN CONCESSION	412 800 -	201 390	211 410
	BIENS DE RETOUR NON RENOUEVABLE	278 714 -	248 461	30 254
	DROITS INCORPORELS S/CONT.CONCES	1 280 572 -	1 141 570	139 001
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	198 405 -	126 727	71 678
Total RETOUR		2 170 491 -	1 718 148	452 343
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	38 503 -	34 341	4 162
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	506 -	506	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	3 606 -	3 540	66
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	675 -	675	-
Total REPRISE		43 290 -	39 062	4 228
Total général		2 213 781 -	1 757 210	456 571

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne

en euros H.T.	31/12/2022
Immobilisations Valeur Comptable Brute	2 213 781
Immobilisations Valeur Comptable Nette	456 571
Immobilisation en cours	13 408

8.3. COMPTE DE RESULTAT PARC LAMARQUE

PARC	NEUILLY-PLAISANCE LAMARQUE			
EN € H.T.	Année 2021	Année 2022	2022 / 2021 en valeur	2022 / 2021 en %
Horaires parcs	65 520	94 402	28 882	144,1%
Abonnés parcs	32 947	39 154	6 207	18,8%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes				
Sous Total Chiffre d'Affaires	98 467	133 557	35 090	35,6%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits				
Sous Total Autres Produits				
Total Produits d'Exploitation	98 467	133 557	35 090	35,6%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-10 590	-9 821	769	-7,3%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-28	-23	5	-16,4%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-10 618	-9 844	774	-7,3%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-221	-1 054	-833	377,8%
Entretien : Contrats	-2 168	-2 238	-70	3,2%
Electricité, Fluides	-1 006	-1 001	4	-0,4%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 768	-1 505	263	-14,9%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-5 163	-5 799	-636	12,3%
Actions Commerciales	-324	-145	179	-55,4%
Collecte de Fonds et Commissions	-4 132	-3 869	263	-6,4%
Frais Administratifs et Divers				
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-4 456	-4 013	442	-9,9%
Total Charges Directes d'Exploitation	-20 236	-19 656	580	-2,9%
Police d'Assurances	-591	-801	-211	35,6%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-492	-668	-175	35,6%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-2 128	-2 387	-259	12,2%
Autres Charges et Provisions Courantes				
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 930	-2 351	-421	21,8%
Frais Généraux Siège	-6 272	-9 389	-3 117	49,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-11 414	-15 596	-4 182	36,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-11 414	-15 596	-4 182	36,6%
Total Charges d'Exploitation	-31 650	-35 251	-3 602	11,4%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-6 593	-5 557	1 036	-15,7%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-6 593	-5 557	1 036	-15,7%
Total Charges Non Courantes	-6 593	-5 557	1 036	-15,7%
EBIT	60 224	92 748	32 524	54,0%
Frais Financiers	-1 083	-1 208	-124	11,5%
Total Frais Financiers	-1 083	-1 208	-124	11,5%
Total Frais Financiers	-1 083	-1 208	-124	11,5%
Résultat Net avant Impôt Parc	59 141	91 541	32 400	54,8%

8.4. PATRIMOINE PARC LAMARQUE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2022

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2022	Somme de CUMUL AMORT A FIN 2022	Somme de VNC A FIN 2022
RETOUR	AAI EN CONCESSION	40 094 -	39 390	705
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	59 082 -	44 157	14 925
Total RETOUR		99 176 -	83 547	15 630
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	14 201 -	14 201	-
Total REPRISE		14 201 -	14 201	-
Total général		113 377 -	97 748	15 630

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

en euros H.T.	31/12/2022
Immobilisations Valeur Comptable Brute	113 377
Immobilisations Valeur Comptable Nette	15 630
Immobilisation en cours	5 772



ANNEXES

9.1. NOTE FINANCIERE

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2022)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (l-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^o-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2022.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^o - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2022 (art. R 3131-4 1^o -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^o - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^o - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2023

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2022 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2022, il est appliqué un pourcentage de 5.7 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2022. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2022

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2022, l'affectation des frais de structure correspond à 8,63% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homoux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne

Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

9.2. ATTESTATIONS D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés,

ALLIANZ IARD
1, Cours Michelet
92 076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

certifions qu'aux clauses et conditions de la police d'assurances Dommages Directs et Pertes d'Exploitation N°**621 52 813**, souscrites par :

INDIGO PARK
1 place des Degrés
92800 PUTEAUX
France

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales et sociétés du Groupe, notamment INDIGO GROUP et INDIGO INFRA, sont assurés l'ensemble des biens détenus et/ou utilisés par l'assuré pour l'exercice de ses activités, dans la limite de la territorialité des polices précitées.

Les principales garanties sont :

- Incendie, foudre, explosion, chute d'appareils de navigation aérienne,
- Bris de machines
- Fumées,
- Choc de véhicules terrestres à moteur,
- Vol,
- Actes de vandalisme ou malveillance,
- Actes de terrorisme, attentats en France,
- Dégâts des eaux, gel
- Bris de glace,
- Tempête, Grêle, poids de la neige sur les toitures en France,
- Dommages électriques,
- Catastrophes naturelles en France.

Sont également garantis :

- Risques locatifs (Responsabilité du locataire ou occupant à l'égard du propriétaire des biens)
- Recours des voisins, locataires et/ou tiers

Le présent contrat comprend une clause de renonciation à recours des assureurs à l'encontre de toutes personnes physiques ou morales envers lesquelles la société assurée aura renoncé à recours ; le cas de malveillance excepté.

La présente attestation est valable dans les seules limites des capitaux, conditions de garantie, franchises et exclusions de la police précitée, pour la période du **1er janvier 2023** au **31 décembre 2023 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code d'Assurances ou par le contrat précité

Fait à Paris, le 23 décembre 2022

Frédéric BACCELLI
Usité Assurances de biens et de Responsabilités

Allianz I.A.R.D.
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Paris
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprise régie par le Code
des Assurances
1 Cours Michelet – CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

Contrat de délégation de service public
Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Berkshire Hathaway European Insurance Designated Activity Company, opérant sous le nom de Berkshire Hathaway Specialty Insurance, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 851 193 094 et établie au 3-5 rue Saint-Georges - 75009 Paris (France), dont l'adresse postale est 176, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, **certifie que**

INDIGO PARK S.A.
1 PLACE DES DEGRES - TOUR VOLTAIRE
92800 PUTEAUX

Agissant tant pour son compte que pour l'ensemble des sociétés, créées ou à créer, du Groupe qu'elle constitue avec les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent au sens de l'article L233-3 du code de commerce, et notamment **INDIGO INFRA et ses filiales, dont INDIGO INFRA CGST** est titulaire d'un contrat d'assurance n° **48-ECA-007150-02** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait notamment de ses activités de gestion et d'exploitation de stationnement automobile.

Le contrat garantit également l'activité de maîtrise d'ouvrage.
 La garantie est accordée à concurrence des montants suivants :

Responsabilité Civile Exploitation	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non DONT :	30 000 000 EUR par sinistre
• Faute inexcusable / Employer's liability	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés / dommages aux véhicules confiés	50 000 EUR par sinistre et 1 000 000 EUR par année d'assurance
• Atteintes à l'environnement accidentelles (dommages corporels, matériels et immatériels)	1 500 000 EUR par année d'assurance
• RC maître d'ouvrage constructeur de parkings en cours et après travaux (corporels, matériels et immatériels confondus)	30 000 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Civile Après Travaux ou Prestations et Responsabilité Civile Professionnelle	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non DONT :	30 000 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité civile professionnelle	10 000 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation est délivrée pour la période du **01.01.2023 au 31.12.2023 inclus**.

Le présent document établi par BHEI DAC (BHSI), a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager BHEI DAC (BHSI) au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions ...)
 Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait pour valoir ce que de droit, à Neuilly-sur-Seine, le 23/12/2022

Pour la Compagnie



Berkshire Hathaway European Insurance Designated Activity Company (BHEI), compagnie d'assurance à responsabilité limitée de droit irlandais au capital de 236 032 775 €, sise 7 Grand Canal Street Lower, Dublin, D02 KW81, Irlande. La Compagnie est enregistrée en Irlande, numéro d'enregistrement de la société 636883. Le siège social de la succursale française est sise 3-5 rue Saint-Georges, 75009 Paris, numéro unique d'identification 851 193 094 RCS Paris. BHEI est soumise au contrôle de la banque centrale irlandaise (Central Bank of Ireland) située New Wapping Street, North Wall Quay, Dublin 1, D01 F7X3, Irlande. **Berkshire Hathaway Specialty Insurance (BHSI) est une marque de BHEI.**

Page 1 | FRA-CAS-COI-003-06/2021 - Attestation d'assurance Responsabilité civile générale

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2023

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE
 Contrat de délégation de service public
 Compte rendu d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture
 093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
 Date de télétransmission : 27/11/2023
 Date de réception préfecture : 27/11/2023

9.3. ANNEXES PARC BORDS DE MARNE

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prevendus
Annexe 5	Recettes mensuelles brutes abonnements et locations
Annexe 6	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 7	Fréquentation abonnements
Annexe 8	Recettes mensuelles divers

ANNEXE 1

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2021	2022	Ecart (%)
PREVENDUS	2 550 €	4 780 €	87,5
HORAIRES	28 227 €	41 622 €	47,5
ABONNEMENT / LOCATION	78 840 €	109 271 €	38,6
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	70 355 €	72 756 €	3,4
TOTAL GENERAL	179 971 €	228 429 €	26,9

ANNEXE 2

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	1 334 €	2 313 €	73,4
FEVRIER	1 426 €	2 807 €	96,8
MARS	1 745 €	3 793 €	117,4
AVRIL	1 170 €	2 878 €	145,9
MAI	2 014 €	3 283 €	63,1
JUIN	2 761 €	4 226 €	53,1
JUILLET	2 949 €	3 602 €	22,1
AOUT	1 319 €	2 066 €	56,7
SEPTEMBRE	3 406 €	4 267 €	25,3
OCTOBRE	3 570 €	3 993 €	11,8
NOVEMBRE	3 382 €	4 055 €	19,9
DECEMBRE	3 151 €	4 337 €	37,7
TOTAL ANNUEL	28 227 €	41 622 €	47,5

ANNEXE 3

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2021		2022		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	315	1 334 €	4,23 €	507	2 313 €	4,56 €
FEVRIER	297	1 426 €	4,80 €	607	2 807 €	4,62 €
MARS	367	1 745 €	4,75 €	750	3 793 €	5,06 €
AVRIL	276	1 170 €	4,24 €	594	2 878 €	4,84 €
MAI	393	2 014 €	5,12 €	633	3 283 €	5,19 €
JUIN	584	2 761 €	4,73 €	810	4 226 €	5,22 €
JUILLET	559	2 949 €	5,28 €	655	3 602 €	5,50 €
AOUT	289	1 319 €	4,56 €	411	2 066 €	5,03 €
SEPTEMBRE	685	3 406 €	4,97 €	856	4 267 €	4,99 €
OCTOBRE	750	3 570 €	4,76 €	770	3 993 €	5,19 €
NOVEMBRE	693	3 382 €	4,88 €	772	4 055 €	5,25 €
DECEMBRE	652	3 151 €	4,83 €	869	4 337 €	4,99 €
TOTAL	5 860	28 227 €	4,82 €	8 234	41 622 €	5,05 €

ANNEXE 4

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	55 €	90 €	63,2
FEVRIER	122 €	210 €	73,0
MARS	91 €	242 €	166,1
AVRIL	34 €	226 €	566,2
MAI	114 €	242 €	112,5
JUIN	165 €	2 038 €	1138,0
JUILLET	858 €	245 €	-71,5
AOUT	187 €	186 €	-0,7
SEPTEMBRE	203 €	277 €	36,1
OCTOBRE	224 €	289 €	29,0
NOVEMBRE	231 €	105 €	-54,8
DECEMBRE	265 €	630 €	137,5
TOTAL ANNUEL	2 550 €	4 780 €	87,5

ANNEXE 5

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	6 369 €	7 688 €	20,7
FEVRIER	5 954 €	7 817 €	31,3
MARS	5 873 €	8 008 €	36,4
AVRIL	5 489 €	7 984 €	45,5
MAI	5 363 €	7 911 €	47,5
JUIN	5 791 €	8 289 €	43,1
JUILLET	5 732 €	8 164 €	42,4
AOUT	5 902 €	8 280 €	40,3
SEPTEMBRE	6 397 €	9 218 €	44,1
OCTOBRE	7 239 €	9 375 €	29,5
NOVEMBRE	8 031 €	9 225 €	14,9
DECEMBRE	7 769 €	9 804 €	26,2
TOTAL ANNUEL	75 909 €	101 763 €	34,1

ANNEXE 6

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	6 509 €	8 136 €	25,0
FEVRIER	6 141 €	8 237 €	34,1
MARS	6 060 €	8 493 €	40,1
AVRIL	5 713 €	8 479 €	48,4
MAI	5 550 €	8 377 €	51,0
JUIN	6 025 €	9 216 €	53,0
JUILLET	5 965 €	8 771 €	47,0
AOUT	6 135 €	9 026 €	47,1
SEPTEMBRE	6 584 €	10 245 €	55,6
OCTOBRE	7 566 €	9 553 €	26,3
NOVEMBRE	8 451 €	10 025 €	18,6
DECEMBRE	8 142 €	10 713 €	31,6
TOTAL ANNUEL	78 840 €	109 271 €	38,6

ANNEXE 7

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

		2021		2022		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	175	6 509 €	37,2 €	207	8 136 €	39,3 €
FEVRIER	167	6 141 €	36,8 €	214	8 237 €	38,5 €
MARS	163	6 060 €	37,2 €	219	8 493 €	38,8 €
AVRIL	151	5 713 €	37,8 €	210	8 479 €	40,4 €
MAI	151	5 550 €	36,8 €	215	8 377 €	39,0 €
JUIN	159	6 025 €	37,9 €	223	9 216 €	41,3 €
JUILLET	159	5 965 €	37,5 €	223	8 771 €	39,3 €
AOUT	161	6 135 €	38,1 €	226	9 026 €	39,9 €
SEPTEMBRE	192	6 584 €	34,3 €	257	10 245 €	39,9 €
OCTOBRE	211	7 566 €	35,9 €	265	9 553 €	36,0 €
NOVEMBRE	211	8 451 €	40,1 €	257	10 025 €	39,0 €
DECEMBRE	209	8 142 €	39,0 €	264	10 713 €	40,6 €
TOTAL	2 109	78 840 €	37,4 €	2 780	109 271 €	39,3 €

ANNEXE 8

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	5 688 €	5 688 €	0,0
FEVRIER	5 688 €	5 688 €	0,0
MARS	6 213 €	7 596 €	22,3
AVRIL	5 688 €	0 €	-100,0
MAI	5 688 €	11 376 €	100,0
JUIN	-11 376 €	7 596 €	-166,8
JUILLET	23 276 €	5 688 €	-75,6
AOUT	5 688 €	5 688 €	0,0
SEPTEMBRE	6 213 €	7 596 €	22,3
OCTOBRE	0 €	5 281 €	-
NOVEMBRE	0 €	-5 281 €	-
DECEMBRE	17 589 €	15 843 €	-9,9
TOTAL ANNUEL	70 355 €	72 756 €	3,4

9.4. ANNEXES PARC LAMARQUE

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prevendus
Annexe 5	Recettes mensuelles brutes abonnements et locations
Annexe 6	Recettes mensuelles lissées abonnements et locations
Annexe 7	Fréquentation abonnements

ANNEXE 1

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2021	2022	Ecart (%)
PREVENDUS	4 779 €	9 931 €	107,8
HORAIRES	60 741 €	84 471 €	39,1
ABONNEMENT / LOCATION	32 947 €	39 154 €	18,8
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	98 467 €	133 557 €	35,6

ANNEXE 2

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	4 425 €	6 542 €	47,9
FEVRIER	3 147 €	6 280 €	99,6
MARS	4 047 €	7 954 €	96,5
AVRIL	2 557 €	6 285 €	145,8
MAI	3 886 €	6 812 €	75,3
JUIN	6 161 €	7 890 €	28,1
JUILLET	5 541 €	7 013 €	26,6
AOUT	3 278 €	4 514 €	37,7
SEPTEMBRE	7 026 €	8 198 €	16,7
OCTOBRE	6 326 €	6 751 €	6,7
NOVEMBRE	6 783 €	7 128 €	5,1
DECEMBRE	7 565 €	9 106 €	20,4
TOTAL ANNUEL	60 741 €	84 471 €	39,1

ANNEXE 3

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

2021	2022
------	------

Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	828	4 425 €	5,34 €	1 255	6 542 €	5,21 €
FEVRIER	754	3 147 €	4,17 €	1 540	6 280 €	4,08 €
MARS	997	4 047 €	4,06 €	1 909	7 954 €	4,17 €
AVRIL	612	2 557 €	4,18 €	1 608	6 285 €	3,91 €
MAI	805	3 886 €	4,83 €	1 705	6 812 €	4,00 €
JUIN	1 576	6 161 €	3,91 €	1 961	7 890 €	4,02 €
JUILLET	1 259	5 541 €	4,40 €	1 744	7 013 €	4,02 €
AOUT	735	3 278 €	4,46 €	1 120	4 514 €	4,03 €
SEPTEMBRE	1 679	7 026 €	4,18 €	2 024	8 198 €	4,05 €
OCTOBRE	1 768	6 326 €	3,58 €	1 740	6 751 €	3,88 €
NOVEMBRE	1 679	6 783 €	4,04 €	1 682	7 128 €	4,24 €
DECEMBRE	1 816	7 565 €	4,17 €	2 237	9 106 €	4,07 €
TOTAL	14 508	60 741 €	4,19 €	20 525	84 471 €	4,12 €

ANNEXE 4

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	294 €	243 €	-17,3
FEVRIER	315 €	1 153 €	266,0
MARS	336 €	843 €	150,8
AVRIL	150 €	722 €	382,5
MAI	272 €	773 €	184,4
JUIN	311 €	869 €	180,0
JUILLET	456 €	856 €	87,6
AOUT	276 €	489 €	77,5
SEPTEMBRE	535 €	831 €	55,3
OCTOBRE	584 €	930 €	59,3
NOVEMBRE	468 €	55 €	-88,3
DECEMBRE	783 €	2 167 €	176,7
TOTAL ANNUEL	4 779 €	9 931 €	107,8

ANNEXE 5

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	2 632 €	3 359 €	27,6
FEVRIER	2 265 €	3 573 €	57,7
MARS	2 365 €	3 425 €	44,9
AVRIL	2 497 €	3 746 €	50,0
MAI	2 536 €	3 487 €	37,5
JUIN	2 622 €	3 484 €	32,9
JUILLET	2 525 €	3 112 €	23,3
AOUT	2 488 €	2 749 €	10,5
SEPTEMBRE	2 810 €	3 349 €	19,2
OCTOBRE	2 964 €	3 014 €	1,7
NOVEMBRE	3 299 €	3 124 €	-5,3
DECEMBRE	3 625 €	3 057 €	-15,7
TOTAL ANNUEL	32 629 €	39 479 €	21,0

ANNEXE 6

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2021	2022	Ecart (%)
JANVIER	2 632 €	3 344 €	27,0
FEVRIER	2 265 €	3 573 €	57,7
MARS	2 365 €	3 369 €	42,5
AVRIL	2 815 €	3 718 €	32,1
MAI	2 536 €	3 487 €	37,5
JUIN	2 622 €	3 484 €	32,9
JUILLET	2 525 €	3 112 €	23,3
AOUT	2 488 €	2 749 €	10,5
SEPTEMBRE	2 810 €	3 349 €	19,2
OCTOBRE	2 964 €	3 014 €	1,7
NOVEMBRE	3 299 €	2 899 €	-12,1
DECEMBRE	3 625 €	3 057 €	-15,7
TOTAL ANNUEL	32 947 €	39 154 €	18,8

ANNEXE 7

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

		2021		2022		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	85	2 632 €	31,0 €	104	3 344 €	32,2 €
FEVRIER	81	2 265 €	28,0 €	105	3 573 €	34,0 €
MARS	78	2 365 €	30,3 €	107	3 369 €	31,5 €
AVRIL	79	2 815 €	35,6 €	108	3 718 €	34,4 €
MAI	79	2 536 €	32,1 €	105	3 487 €	33,2 €
JUIN	83	2 622 €	31,6 €	101	3 484 €	34,5 €
JUILLET	82	2 525 €	30,8 €	93	3 112 €	33,5 €
AOUT	76	2 488 €	32,7 €	81	2 749 €	33,9 €
SEPTEMBRE	95	2 810 €	29,6 €	97	3 349 €	34,5 €
OCTOBRE	95	2 964 €	31,2 €	91	3 014 €	33,1 €
NOVEMBRE	100	3 299 €	33,0 €	93	2 899 €	31,2 €
DECEMBRE	104	3 625 €	34,9 €	87	3 057 €	35,1 €
TOTAL	1 037	32 947 €	31,8 €	1 172	39 154 €	33,4 €

INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Nord Est
01 49 03 13 31

Certifié exécutoire
Acte publié le 27 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231122-DLB-2023-11-46-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023